

de traiter les affaires de la religion dans son palais, est l'abomination de la désolation, prédite par Daniel."

Saint Grégoire de Nazianze dit, dans son XVII^e discours ; Princes et Préfets, ne m'écoutez-vous pas avec indulgence ? Car la loi de Jésus-Christ vous soumet à mon Empire et à mon tribunal. Oui, nous exerçons un empire plus parfait et plus noble que le vôtre, autant que l'esprit est au-dessus du corps et le ciel au-dessus de la terre."

Saint Ambroise écrit à l'Empereur Valentinien dans sa lettre XX : " Les choses divines ne sont pas soumises à la puissance de l'Empereur ; " et dans la lettre XVI, au même prince, il lui dit : " Certes, si nous consultons les Saintes-Ecritures, et si nous repassons les temps anciens, personne ne pourra nier que dans les causes de la foi, c'est aux Evêques à juger les Empereurs, et non aux Empereurs à juger les Evêques." Et ailleurs : " Un bon Empereur est dans l'Eglise et non au-dessus de l'Eglise."

Au cinquième siècle, le Pape Félix III à l'Empereur Zénon : " C'est une disposition salutaire pour vos affaires que, lorsqu'il s'agit des causes de Dieu, conformément à la loi suprême, vous soumettiez la volonté royale aux prêtres de Jésus-Christ, et que vous ne la préféreriez pas à leur enseignement.... que vous suiviez les lois de l'Eglise, et que vous ne prétendiez pas lui donner des lois humaines."

Saint Gélase, successeur de Félix III, écrit à l'empereur Anastase : " Vous devez être soumis au Pontife en tout ce qui tient à l'ordre de la religion."

Le Concile de Trente a résumé, pour ainsi dire tous ces témoignages de la tradition lorsqu'il enseigne dans sa session XXV, ch. 20, que " les princes, loin d'avoir aucune puissance dans l'Eglise, doivent au contraire observer les constitutions sacrées des Souverains Pontifes et des Conciles, et punir sévèrement ceux qui gênent la liberté, l'immunité et la juridiction de l'Eglise."

Le Pape Pie VI, dans son bref aux Evêques de l'assemblée nationale de France, établit une différence entre les peuples étrangers à l'Eglise, tels que les infidèles et les Juifs, et ceux